

BULLETIN
D'INFORMATION
MUNICIPALE
N° 13 - Mai 2025



Edito de Monsieur le Maire

Chers Pianaises, Chers Pianais,

A l'approche de l'été, je suis heureux de partager avec vous quelques nouvelles présentées dans cet édito.



Notre budget communal reste solide malgré les investissements engagés cette année. Une gestion rigoureuse nous permet de poursuivre nos projets sans compromettre l'équilibre financier.

Nos associations communales sont toujours actives et contribuent pleinement à la vie locale. Merci aux bénévoles pour leur engagement. N'hésitez pas à nous rejoindre lors des manifestations.

Le fleurissement de la commune embellit nos routes et renforce le cadre de vie. Merci à notre équipe municipale pour son travail.



La construction de la MSP (maison médicale) avance bien. Ce projet important renforcera l'accès aux soins pour tous.

Je vous souhaite un bel été, de bonnes vacances et de bons moments de détente en famille ou entre amis.

Bien à vous



Didier Cousiney
Maire du Pian sur Garonne

COORDONNÉES DE LA MAIRIE :

39 GRAND RUE
33490 LE PIAN SUR GARONNE

 MAIRIE LE PIAN-SUR-GARONNE

EMAIL :

MAIRIELEPIANGARONNE@WANADOO.FR

SITE INTERNET :

WWW.LEPIANSURGARONNE.FR

Budget 2025 maîtrisé et solide

Le budget 2025 a été élaboré avec la commission des finances. En voici le décryptage avec la 1ère adjointe au Maire, en charge des finances.

Le compte de gestion 2024 et le compte administratif 2024 ont été votés le 11 mars 2025. La commune a réussi à obtenir un résultat global concernant l'exercice 2024 de 881 299,67€. Ceci nous a permis, de déterminer notre affectation budgétaire ainsi que d'organiser le vote du Budget Primitif 2025 qui s'est tenu le 7 avril 2025.

Le contexte national fut difficile pour les collectivités. **Le département poursuit, lui aussi, sa politique de réduction des aides, de ce fait, nous ne percevons pas le FDAEC cette année.**

La commune est le dernier maillon de l'Etat, nous devons donc nous adapter à toutes les exigences et normes, aux augmentations de la vie courante tel un ménage. Cependant, le projet de budget présenté est équilibré, responsable, les dépenses maîtrisées et la qualité du service public toujours garantie.

En 2025, les investissements resteront nombreux, ce sont presque 2 millions d'euros qui seront investis encore cette année.

Des projets, lancés au début du mandat, se concrétiseront et d'autres se clôtureront tel que par exemple la MSP commencée en 2024 ou encore l'éclairage du court de Tennis ...

Vous trouverez plus de détails dans les pages suivantes.

Malgré ce contexte, la commune fait pour la 5ème année consécutive de ce mandat, le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition communaux, pour tenir ses engagements et ne pas alourdir davantage le budget des habitants dans une période d'inflation.

En effet, ce choix de stabilité se traduit par le fait de reconduire les taux d'imposition de la part communale de 2024 pour l'année 2025. Une décision qui contribue à offrir une visibilité aux contribuables et à préserver leur pouvoir d'achat.



En bref, 3 principes forts :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- Poursuivre le financement des projets d'envergure du mandat avec l'autofinancement et en maîtrisant le recours à l'emprunt ;
- Ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les Piannais et Piannaises.

Fonctionnement

Principales dépenses

- ❖ Charges à caractère général
262 000 €
- ❖ Charges de personnel
308 200 €
- ❖ Autres charges de gestion courante
67 252 €
- ❖ Charges financières et exceptionnelles
31 097 €
- ❖ Virement à la section d'investissement
380 304 €

Total des dépenses de fonctionnement
cumulées
1 068 164 €

Principales recettes

- ❖ Impôts et taxes
473 071 €
- ❖ Dotations, subventions et participations
111 477 €
- ❖ Produits des services
48 650 €
- ❖ Autres produits de gestion courante
59 000 €
- ❖ Excédent de fonctionnement capitalisé
322 998,67 €

Total des recettes de fonctionnement
cumulées
1 068 164 €

0 % d'augmentation
des taux communaux

32,31%

Foncier bâti

56,93%

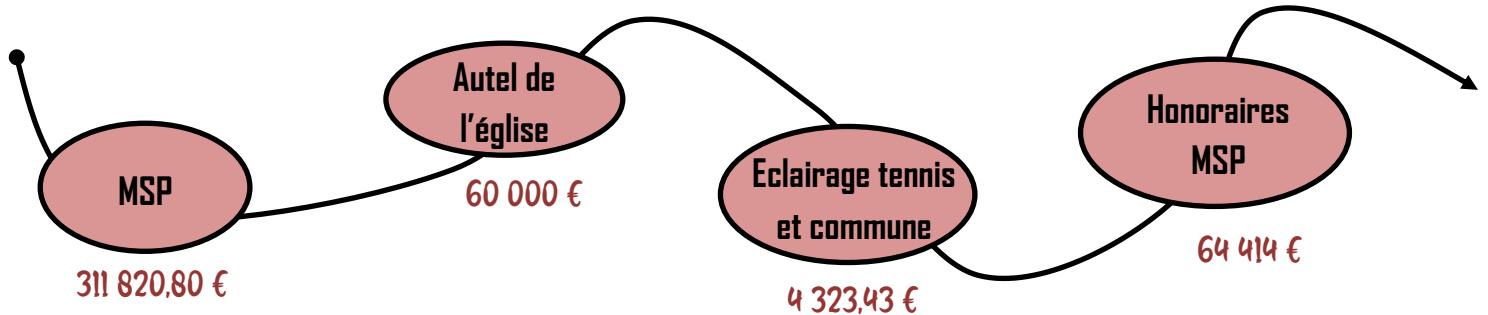
Foncier non bâti

12,66%

Taxe d'habitation

Principales dépenses

❖ Les projets qui ont été commencés en 2024 et qui continuent sur l'année 2025 :



❖ Les projets budgétisés pour l'exercice 2025 :



Principales recettes

❖ Côté recettes ... suite au projet de la MSP, certaines ont déjà été perçues en 2024 mais pas dans leur globalité. Leurs compléments doivent être versés courant 2025 :

- Subvention de l'Europe, reste à percevoir **50.000 €** sur les 56.562 € prévus
- Subvention de la Région, reste à percevoir **105.000 €** sur les 150.000 € prévus
- Subvention du Département, reste à percevoir **48.000 €** sur les 102.887 € prévus
- Subvention de l'Etat (DETR), reste à percevoir **284.725 €** sur les 332.317 € prévus
- Emprunt, reste à débloquer **400.000 €** sur les 800.000 € prévus.

❖ Et cette année nous prévoyons également de percevoir :

- Subventions d'investissement : **107 489 €**
- Dotations et réserves : **104 454,64 €**

Cela comprend la 2^{ème} tranche de la DRAC pour l'Autel de l'église et le FEDER pour la MSP

Dont 25 025 € de Fonds de Compensation pour la TVA

- Virement de la section de fonctionnement : **380 304 €**

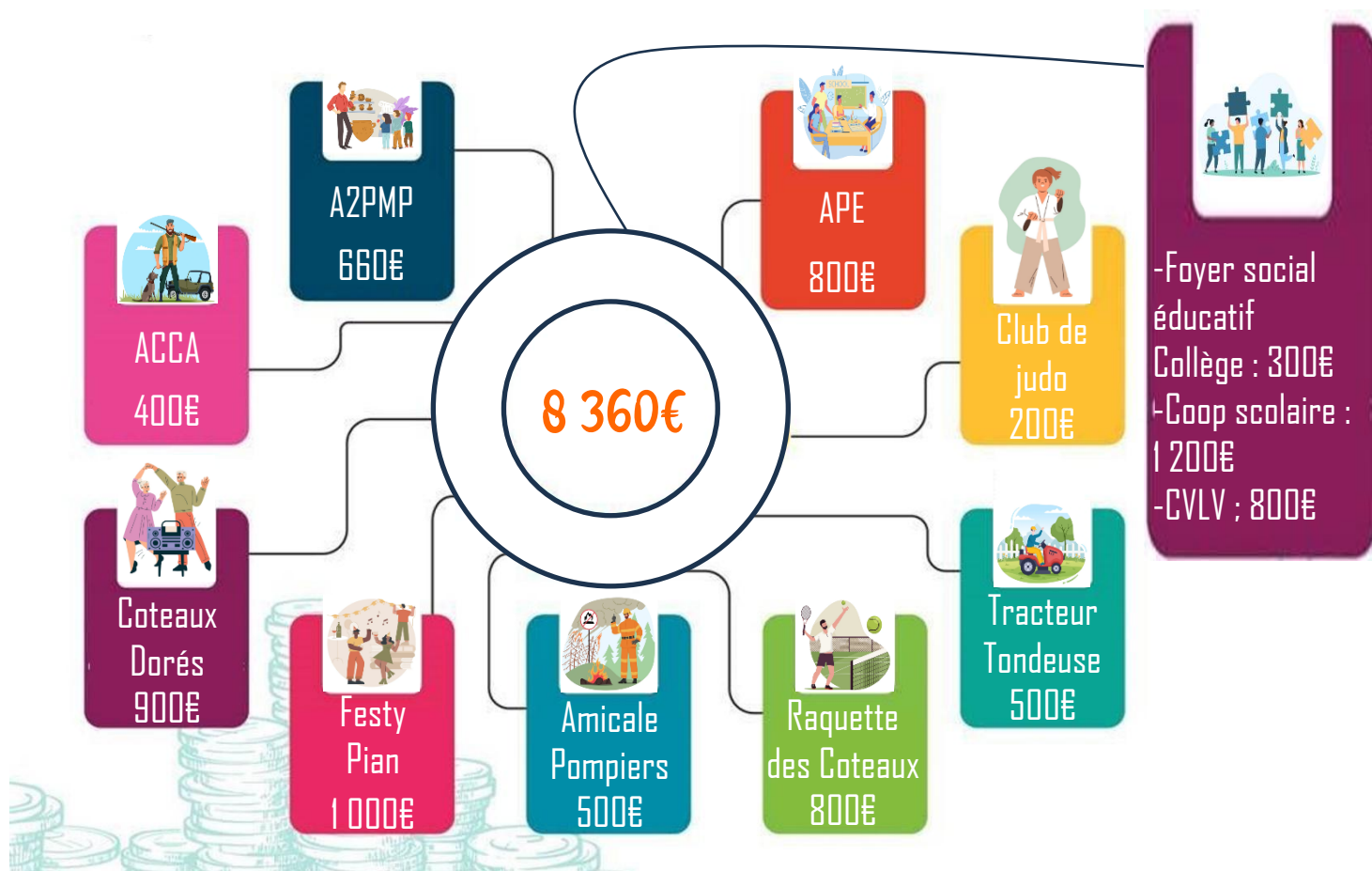
Total des recettes d'investissement cumulées
1 978 555 €
 Dont 887 725 € de restes à réaliser

Total des dépenses d'investissement cumulées
1 978 555 €
 Dont 1 446 026 € de restes à réaliser

Résultat global de l'exercice 2024
881 299,67 €

Affectation du résultat
79 429,64 €

SUBVENTIONS 2025



La commune de Pian sur Garonne compte 7 associations que voici :

- **La Raquette des Coteaux**
- **L'Association des Parents d'Élèves**
- **L'A2PMP**
- **L'association de Chasse**
- **Festy Pian**
- **Les Coteaux Dorés pour tous**
- **Tracteur Tondeuse Performance**

Soutenir les associations de notre commune est essentiel pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ces organisations jouent un rôle crucial dans le tissu social en favorisant la cohésion, le partage et l'entraide entre les habitants. Elles offrent des services variés, allant du soutien aux personnes à l'organisation d'activités culturelles, sportives, patrimoniales, enrichissant ainsi la vie de notre communauté.

De plus, elles offrent un cadre où Pianaises et Pianais peuvent s'engager, s'impliquer dans des projets, des actions concrètes qui leur tiennent à cœur et contribuer ainsi activement à la dynamique de la commune. Les associations permettent également de donner une voix aux citoyens et de renforcer la participation civique.

En soutenant ces initiatives locales, nous investissons dans l'avenir de notre commune. Cela permet de dynamiser l'économie locale, de créer des emplois et de valoriser les talents présents sur notre territoire. Les associations sont souvent des vecteurs d'innovation sociale, apportant des solutions créatives aux défis contemporains. Un grand merci aux bureaux des associations et aux nombreux bénévoles qui se mobilisent sur les actions.

Enfin, notre soutien aux associations témoigne de notre volonté de construire une communauté solidaire, participative et inclusive, où chacun peut trouver sa place. En travaillant ensemble, nous pouvons créer un impact positif durable qui bénéficiera à tous. C'est pourquoi il est primordial de continuer à accompagner ces structures et ainsi favoriser le « **Bien vivre à Pian** », devise qui nous est chère.

HISTOIRE DE PIAN

Partie 3

1789 - 1861

À Saint-Macaire, la fin du XVIIIe et le début du XIXe n'offrent guère de faits notables pour l'histoire de Pian. Hormis l'enlèvement de la Garonne qui se poursuit inexorablement et contraint la ville à déplacer successivement ses ports. Élément d'intérêt car l'accès au port de Tivoli deviendra un enjeu dans les événements qui vont suivre.

L'histoire de Pian émerge pour et par elle-même en même temps que la paroisse acquiert sa liberté municipale, signant son émancipation vis-à-vis de Saint-Macaire. La Révolution de 1789 est passée par là ; la Bastide est tombée et avec elle tout un imbroglio de coutumes, de droits et de privilèges patiemment et « anarchiquement » accumulés depuis des siècles dans tout le royaume. Les municipalités sont créées, modelées sur l'ancestral découpage paroissial et seront chacune (44000 dit-on) administrées par une assemblée élue dirigée par un maire.

Ainsi, d'un simple trait de plume du législateur¹, Pian se trouve désormais en capacité de présider seul à sa destinée, et le 14 février 1790 se tient en la vieille église Notre-Dame, la première réunion des citoyens actifs qui voteront la première « équipe » municipale de Pian. À Saint-Macaire se déroule la même procédure, sauf que pour elle, ce n'est ni nouveau², ni une bonne nouvelle. En effet, du fait de la prise d'indépendance des communes limitrophes et une fois les limites communales établies³, les prérogatives de la ville se retrouvent limitées à ses remparts et au faubourg Saint-Denis, c'est à dire 55 hectares. Cette situation est intolérable et l'idée d'un projet de dissolution de la toute nouvelle commune de Pian circule, la voulant démantelée entre Saint-Macaire, Saint-Pierre, Saint-André et Saint-Maixant.⁴ En conseil, les pianais s'en émeuvent, jusqu'à écrire une lettre à l'Assemblée Nationale.⁵ Le projet restera sans suite.

Mais l'idée que la ville doit s'agrandir persistera et s'amplifiera. Car Saint-Macaire étouffe, d'autant qu'elle a à supporter de nombreuses charges en tant que chef-lieu de canton.⁶ Ainsi le 14 mai 1839, une demande officielle d'annexion du faubourg de Pian et de celui des cordeliers de Saint-Maixant est décidée par la municipalité de Saint-Macaire, menée par le maire Jean FERBOS. Ce premier projet d'annexion concerne les deux faubourgs de Saint-Macaire.⁷ Celui de Pian, dit de haut, et celui des cordeliers de Saint-Maixant.

La requête se retrouve rapidement sur le bureau du sous-préfet, alors à La Réole. L'homme connaît bien le coin – écrit-il au préfet – il connaît les populations en cause et prévoit les difficultés à venir ; il regrette par avance que la loi du 18 juillet 1837 encadrant l'administration municipale⁸ donnera tous les moyens à l'opposition pour faire capoter le projet, et c'est en « traînant les pieds » qu'il lance la procédure. Celle-ci prévoit la consultation des habitants concernés par l'organisation d'enquêtes dites de *commado et incommado*. Celle de Pian a lieu le 20 mars 1842 (3 ans après la demande initiale...) et le résultat est sans appel : Hormis à Saint-Macaire où 100 % des habitants sont pour l'annexion⁹, Pian la rejette à 99,9 %.¹⁰ Seuls 6 pianais consultés, dont et menés par Jacques Hippolyte PÉCHADE¹¹, adhèrent à l'annexion.

Nous sommes sous Louis Philippe, roi des français, dont le programme est de réconcilier la République héritée de 1789 et la Monarchie qu'on souhaite restaurer ; dans l'esprit de cette période, les institutions se doivent de respecter le peuple et sa volonté, et les macariens sont naturellement déboutés de leur demande. Cette victoire confortera l'unité pianaise et sa légitimité dont sera auréolé Jean TEYNIÉ¹², le maire de Pian depuis 1840.¹³ Mais le 12 juin 1856, lorsque Saint-Macaire formule sa seconde demande d'annexion, le contexte politique est bien différent. La Monarchie de Juillet a été renversée par la deuxième République avant d'elle-même basculer sous le Second Empire suite au coup d'État de Louis Napoléon BONAPARTE en 1851, qui se proclamera empereur sous le nom de Napoléon III. L'heure est au développement économique et à la modernisation de la France sur le modèle anglais que Louis-Napoléon a connu en exil. C'est l'industrialisation à marche forcée et le développement des villes appelées ; le chemin de fer sera le moteur de ce processus. Justement, la ligne Bordeaux-Sète et la gare de Saint-Macaire¹⁴ viennent tout récemment d'être inaugurées. Contrairement à 1839, ce n'est plus uniquement Saint-Macaire qui désire cette annexion, mais l'État qui afin de fédérer les campagnes autour de centres urbains suffisamment « dotés » voit cette annexion comme indispensable.

Localement, Eugène DAUTY, le maire de Saint-Macaire (1854-1860), courtier en vin, par ailleurs conseiller de l'arrondissement de La Réole pour le canton de Saint-Macaire, est un bonapartiste convaincu. Il a épousé Joséphine BOINARD, nièce de Bernard BOINARD maire de Pian entre 1816 et 1821.¹⁵ Cet homme qui a visiblement le sens des affaires et des ambitions politiques a sans doute compris que le moment était propice. Portée par la volonté du pouvoir exécutif et un an après l'inauguration de la gare, Saint-Macaire se plaît sans doute à rêver d'un nouvel essor économique.¹⁶

Si en 1839 le projet n'avait concerné que la partie urbaine de Pian et avait déjà suscité une forte opposition, en 1856 c'est la totalité de la commune de Pian qui est visée.¹⁷ L'idée est d'éviter les arguments qui avaient prévalu en 1842 et fait échouer la première tentative : avec l'annexion totale, Pian ne serait pas diminué de la moitié de sa population la plus riche, conserverait son identité paroissiale avec son église, son cimetière, son presbytère, sa fabrique...

Mais les choses n'iront pas comme espérées. Cette nouvelle demande met aussitôt les pianais, surtout ceux de la côte, dans un état d'irritation qu'il nous serait difficile de dépeindre. L'idée de la disparition de leur commune au profit de la ville, autant que celle d'être dépossédés de leur titre d'habitants de Pian, est perçue par chacun comme une insupportable humiliation personnelle explique le sous-préfet à son supérieur. Au bas-Pian les choses sont plus mitigées, car au niveau civil, Saint-Macaire et le « faubourg de Haut » forment dans les faits une communauté assez homogène. En effet, depuis des siècles, les familles de Saint-Macaire et du bas-Pian sont entremêlées par d'innombrables alliances. Ces pianais fréquentent les cafés de la ville, assistent aux réunions publiques, sont sociétaires de ses cercles et souscrivent volontiers toutes les fois qu'il s'agit de rendre brillantes les fêtes de Saint-Macaire. Objectivement, cette annexion totale ne changerait pas grand-chose pour la plupart d'entre eux, puisqu'ils resteraient pianais par la paroisse, continueraient de fréquenter l'église et le cimetière, leur curé de Pian auxquels ils sont attachés.

Il est avéré que les Pianais plus ou moins favorables au projet d'annexion — notamment ceux du bas — furent soumis à des pressions importantes de la part des opposants, principalement issus du haut du village, mais pas uniquement. Rappelons que la mairie de Pian, centre névralgique d'une résistance active menée par l'infatigable maire Jean TEYNIÉ — habitant la Gravette, donc sur le coteau — se trouve en plein cœur du bourg et exerce une influence forte et directe sur le bas-Pian. À ce moment-là, nul ne pouvait prédire l'issue du processus : l'annexion pouvait très bien échouer, comme ce fut déjà le cas en 1843... Les résultats de l'enquête de *commodo et incommodo*, menée le 20 juillet 1856, seront sans équivoque : 248 voix s'expriment contre l'annexion, contre seulement 2 en sa faveur. Pourtant, le commissaire-enquêteur — Jacques Hippolyte PECHADE, nommé entre-temps juge de paix à Saint-Macaire — rend un avis favorable dans ses conclusions. Selon lui, « la somme des avantages qui naîtra de l'union apparaîtra à tous les yeux en se manifestant par une plus grande prospérité commune ». Outre l'évident parti pris du commissaire, cette enquête est entachée de nombreuses irrégularités, vigoureusement dénoncées par la municipalité de Pian. PECHADE a également recours à plusieurs « petits stratagèmes », flirtant avec les limites de la légalité, visant à décourager autant que possible les Pianais de se présenter et de faire entendre leur opposition.

Mais si le projet d'annexion de 1856 reçoit l'aval du commissaire, la commission administrative du conseil général, quant à elle, ne s'y laisse pas prendre. C'est à ce moment qu'entre en scène une figure décisive pour la suite de l'affaire : le baron Jérôme David, qui, loin de se contenter des seules conclusions du commissaire, prend le temps d'examiner en détail les enquêtes préalables. Jérôme DAVID¹⁸ commença sa carrière politique en 1854 comme conseiller général de la Gironde où il s'installe suite à son mariage en 1853 avec Élixa MERLE, dite Larissa, fille unique d'Adolphe MERLE, riche propriétaire et notable de Langon, et de Cécile COLLAS, elle-même descendante de la bien connue famille BRANNENS. Il s'oppose fermement à l'annexion soutenue voire initiée par le préfet de MENTQUE¹⁹ dont l'objectif est de **rationaliser les territoires communaux** en fonction des réalités économiques et démographiques. Ce projet, conçu dans une logique technocratique, heurte en effet **des équilibres anciens** et suscite de fortes oppositions, d'abord chez les habitants de Pian et de Saint-Maixant, mais aussi chez les Langonnais peu enclins à voir se développer leur rivale de toujours : Saint-Macaire. Or, la légitimité politique toute récente de DAVID est précisément ancrée sur les réseaux d'influence de la **bourgeoisie langonnaise qu'il a rejoint suite à** son union. Peut-être incertain d'obtenir l'appui du conseil général, le préfet invoque soudain un défaut dans le tracé de la limite nord entre Saint-Maixant et Saint-Macaire pour demander un complément d'instruction. Ainsi, le 30 août 1856, la commission du conseil général, sans avoir examiné le fond de la question, prononce le renvoi de la décision à une date ultérieure.

Cette décision sera interprétée localement comme un *bis repetita* de 1843 : Les pianais sont persuadés que l'annexion restera sans suite et s'en réjouissent avec grand tapage. À Saint-Macaire, au contraire, la conviction que le Conseil général a enterré leur projet provoque une amertume telle que le conseil municipal au complet donne sa démission. Deux années de statu quo s'ensuivent, plongeant les populations dans l'expectative : satisfaction triomphante d'un côté, amertume et regrets les plus vifs de l'autre.

L'idée d'une annexion reste cependant dans tous les esprits, et Saint-Macaire relance régulièrement le sous-préfet sur l'état d'avancement du dossier. Sans réponse formelle, ce dernier finit par recommander de revenir à un projet partiel : selon lui, les Pianais du haut ne se résigneront jamais, tandis que ceux du bas seraient plus faciles à convaincre. Le 7 juin 1858, Saint-Macaire soumet donc une nouvelle demande d'annexion, cette fois limitée au territoire compris entre la Garonne, la ligne de chemin de fer, la route de Sauveterre et le chemin de Gabot jusqu'au ruisseau du même nom.

À partir de là l'affaire sera principalement dans les mains de l'administration.²⁰ Après de nouvelles enquêtes correspondant à ce nouveau périmètre, le dossier revient devant le conseil général le 31 août 1858. La commission d'administration conduite par le baron DAVID combat le projet : le préfet de MENTQUE le défend comme une nécessité absolue pour l'intérêt cantonal et obtiendra l'adoption par 23 voix contre 16. On passe alors à l'étape suivante et l'affaire est transmise au ministère qui le retourne à la préfecture le 8 avril 1859. Le conseil d'État a conclu que l'annexion partielle de Pian et de Saint-Maixant ne saurait être suffisante pour réaliser un projet qui dépasse l'intérêt isolé de Saint-Macaire et réponde à l'intérêt supérieur du canton. Il recommande de revenir à l'annexion totale de la commune de Pian du projet de 1856 mais d'envisager également l'annexion de tout Saint-Maixant.

18 avril 1859, nouvelle demande de Saint-Macaire dans ce sens, nouvelles enquêtes produisant les mêmes résultats d'adhésion et de rejet. Retour au conseil général le 25 août 1859 où sans surprise la commission administrative repousse le projet par 8 voix sur 12, pour une nouvelle fois être adopté en session plénière à 22 voix contre 19. Le résultat est serré mais suffisant pour qu'à nouveau l'affaire reparte au ministère qui fera suivre au Corps législatif.

Pendant ce temps les populations manifestent ; qu'elles émanent de la population ou des élus, les pétitions foisonnent ; les esprits s'échauffent surtout sous la menace de la version de 1859 qui voit comme en 1856, se profiler le risque de la disparition totale de Pian. Il est fort probable que ce soit durant cette périlleuse période (1859-1860) qu'eut lieu la « célèbre » anecdote dites des « têtes de canards ». D. A. VIRAC, contemporain des événements, nous dit : « *au plus fort de l'instruction qui avait lieu pour l'annexion, un jour que l'on célébrait la fête locale de la paroisse²¹, un pianais eut la singulière idée de recueillir un grand nombre de têtes de canards qui avaient été tués la veille, d'en faire une guirlande et d'attacher celle-ci à sa croisée par l'une des extrémités et à la croisée de son voisin d'en face par l'autre bout²², en y plaçant au-dessous cette provocante inscription :*

*« Quand ces têtes de canards chanteront,
De Saint-Macaire les Pianais seront ».*

Car malgré tous les revers et rebondissements, les pianais, toujours convaincus de leur bon droit, gardent espoir et foi en la justice. Surtout que le baron DAVID vient de remporter les élections législatives partielles de 1859.²³ Devenu député de la Gironde, il siège à la Chambre et intègre logiquement la commission d'examen du projet de loi d'annexion.

Mais leurs chances de l'emporter sont bien maigres. Les pianais tentent une ultime manœuvre en proposant d'abandonner le port de Tivoli et la gare à Saint-Macaire, espérant discréditer deux des principaux arguments mis en avant pour justifier la demande d'annexion. Ceci témoigne qu'ils n'ont pas compris la nature de l'enjeu : Comme nous l'avons déjà souligné, le gouvernement et le conseil d'État se moquent bien des revendications particulières de Saint-Macaire.²⁴ Cette proposition de cession de leurs biens au profit de la ville finira même par se retourner contre eux : Elle sera interprétée par la commission comme un aveu tacite des pianais de la reconnaissance d'un problème dans la situation de Saint-Macaire.

Nous connaissons déjà l'opinion du baron DAVID qui en 1860 est devenu maire de Langon.²⁵ Mais cette fois il ne parviendra pas à emporter l'adhésion de ses collègues. En effet, Louis CURÉ, lui aussi député de la Gironde, fait également partie de la commission et se rendra à Saint-Macaire pour de visu se rendre compte du problème. Sa conviction sera faite en constatant l'agglomération des parties urbaines des deux communes avec la ville, et finira par convaincre la majorité des autres membres. Une fois le principe accepté, reste encore à déterminer, parmi les trois projets qui finalement ont à leurs yeux tous été approuvés, dans quelle proportion se fera cette annexion. Cette négociation prendra plusieurs mois et de nombreuses réunions pour enfin tomber d'accord sur le projet de 1858, celui qui était revenu à la formule de 1839, c'est à dire l'annexion partielle ne comprenant que les parties urbaines des deux communes visées : « *Il diminue la population de Pian et de Saint-Maixant, mais il ne leur enlève qu'une faible superficie et leur laisse les ressources nécessaires à leur vie communale* ».

Cette mouture est transmise au conseil d'État qui l'accepte le 2 juin 1861. Le 4 juin le projet est soumis au Corps législatif²⁶ où les députés se sont réunis en nombre, non pour la loi d'annexion, d'un intérêt somme toute local, mais pour le vote du budget qui a lieu le même jour. L'hémicycle est quasi comble²⁷ et l'ambiance est déjà agitée lorsque s'ouvre le débat une fois encore animé par le baron DAVID. Sa ligne de défense se focalise sur la défectuosité des enquêtes et consiste à démontrer qu'en adoptant cette loi, fondée sur les seules conclusions des commissaires, l'Empire commettrait une injustice voire une immoralité envers deux populations dont l'avis n'a pas été véritablement entendu. Le colonel THIÉRION²⁸ et le rapporteur TESNIÈRE²⁹ lui apportent la contradiction. Tous trois se lancent dans de longues et pincailleuses diatribes qui exaspèrent l'hémicycle qui manifeste bruyamment son impatience. Le commissaire du Gouvernement THUILLIER, initialement présent pour la question budgétaire, est contraint d'intervenir : « *Messieurs, jamais affaire d'intérêt local ne s'est présentée devant vous dans des conditions meilleures, après un examen plus approfondi et avec un résultat plus satisfaisant. L'agrandissement de Saint-Macaire est une nécessité absolue et la solution trouvée est excellente à tous égards. Elle est conforme à l'avis unanime des autorités locales, aux votes réitérés du conseil d'arrondissement de la Réole et du conseil général de la Gironde ; elle a obtenu l'assentiment du conseil d'État et celui de votre commission, et elle obtiendra le vôtre, messieurs, car elle rend justice à chacun, répond à tous les besoins véritables, respecte dans la mesure du possible tous les intérêts sérieux et sauvegarde équitablement le présent comme l'avenir des trois communes engagées dans la question.* » L'autorité a parlé, l'assemblée veut en finir, le président de la Chambre donne lecture du projet de loi :

ART. 1. La section de la commune de Saint-Maixant, canton de Saint-Macaire, arrondissement de la Réole (Gironde), comprise entre la rivière la Garonne et le chemin de fer de Bordeaux à Cette, est distraite de cette commune et réunie à celle de Saint-Macaire, même canton.

ART. 2. La section de la commune du Pian, canton de Saint-Macaire, arrondissement de la Réole (Gironde), comprise entre la rivière la Garonne, le ruisseau de Gabot, le chemin dit de Gabot, l'ancienne route départementale n° 2 et le chemin de fer de Bordeaux à Cette, est distraite de cette commune et réunie à celle de Saint-Macaire, même canton.

ART. 3. Les dispositions qui précèdent auront lieu sans préjudice des droits d'usage ou autres qui peuvent être respectivement acquis. L'indemnité à payer par la commune de Saint-Macaire à la commune du Pian, à raison de la mairie et de la maison d'école, ainsi que les autres conditions de la réunion, seront ultérieurement déterminées par un décret de l'Empereur.

Il lance le vote puis annonce le résultat :

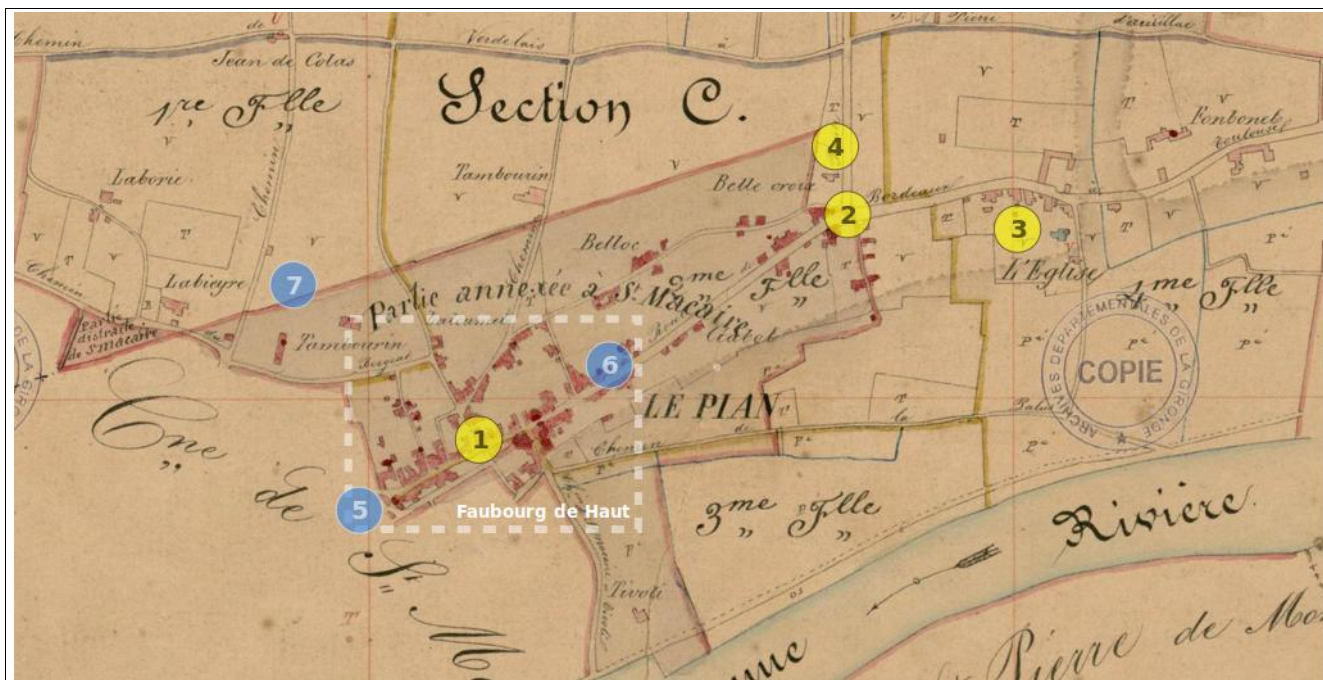
Pour : 233

Contre : 8

La loi est adoptée. Le 10 juin 1861, le Sénat ne s'y opposera pas et elle sera finalement promulguée par Napoléon III au journal officiel du 18 juin.

À suivre...

Si vous souhaitez réagir ou avez des questions au sujet de cet article : contact@a2pmp.com



Le bourg de Pian (1847) : 1 ancienne mairie et école de Pian – 2 Croix de Gabot – 3 Cimetière et ancienne église de Pian – 4 Ancien presbytère (1843) – 5 Place de l'Arbre de la Liberté (Saint-Macaire) – 6 Actuels ateliers municipaux de Saint-Macaire – 7 La gare (1855)

¹Décret du 14 décembre 1789 établissant la constitution des municipalités

²La liberté municipale aurait été accordée à Saint-Macaire en 1326 lorsque l'Aquitaine était anglaise et fut dès lors administrée par une jurade.

³Procès verbal établissant les limites entre Pian et Saint-Macaire du 10 janvier 1791. Archives communales de Pian

⁴Le projet a été retrouvé dans les papiers de Jean-Sabin CASTETS à son décès en 1836. L'homme, sans héritier, avait légué ses biens à la Commune de Pian, dont une maison qui deviendra la mairie et l'école de Pian. Voir le plan.

⁵Délibération du conseil général de la commune de Pian en date du 31 mars 1791

⁶Le coût d'entretien de l'hospice et du tribunal dont tout le canton profite sont principalement mis en avant, surtout que les caprices de la Garonne et l'envasement des ports de Saint-Macaire compliquent les affaires.

⁷Les faubourgs se constituent « naturellement » au pied des remparts de toute ville fortifiée. S'y développe souvent les activités polluantes (bruyantes, malodorantes...) ou jugées interlopes (lieux de débauches, cabarets...), incompatibles avec la sensibilité de la bourgeoisie citadine. Tout au long du moyen-âge, les villes s'agrandirent régulièrement en intégrant successivement leurs faubourgs à l'intérieur de nouveaux remparts.

⁸Nous ne savons pas encore pourquoi Saint-Macaire attendra 1839 pour effectuer sa demande d'annexion. La chose était pourtant possible avant la loi de 1837 encadrant plus précisément la procédure. L'hypothèse est qu'il devait peut-être y avoir préalablement un accord amiable entre les parties. Ce qui paraît avoir été impossible. Les échauffourées entre les

⁹L'argument, condescendant, des macariens qui revient le plus souvent dans l'enquête du 21 mai 1843, est « que ce serait quand même mieux pour les habitants du bas-Pian de rejoindre Saint-Macaire »...

¹⁰295 pianais ont exprimé leur avis. Depuis 1792 jusqu'au Second-Empire et longtemps encore après, les femmes, les mineurs (- de 21 ans) et les hommes trop peu ou pas imposés n'avaient pas droit au chapitre démocratique. Pour indication, le rejet est total à Saint-Maixent le 21 mai 1843.

¹¹Maire de Pian depuis 1832, il sera battu en 1840, payant sans doute son adhésion au projet d'annexion de 1839, qu'il défend activement contre son successeur Jean TEYNIÉ lors de l'enquête de 1842. Hippolyte PÉCHADE jouera un rôle crucial durant la procédure pour la seconde demande d'annexion. Nous le retrouverons.

¹²Propriétaire viticulteur à la Gravette, premier d'une lignée généalogique de maires et conseillers se poursuivant jusqu'à René PATACHON, maire de Pian de 1945 à 1977.

¹³Nous avons deux « carnivals » de 1845 (scénettes théâtralisées d'origine populaire visant à interpeller leurs édiles de manière humoristique) mettant en scène le maire TEYNIÉ. Nous les diffuserons prochainement.

¹⁴Qui porte le nom de la ville où descendent les voyageurs, mais se trouve aussi sur le sol de Pian qui contrôle le fret.

¹⁵Les BOINARD sont dans la marine marchande, ce sont des capitaines et propriétaires de vaisseaux (navires) à Bordeaux depuis le XVIII^e siècle.

¹⁶Ce qui, d'un point de vue économique, était un bon calcul, puisqu'en 1860 le traité de libre-échange signé entre la France et l'Angleterre verra s'ouvrir une ère de prospérité économique pour les viticulteurs bordelais. Du tiers des exportations de vins français, les vins de Bordeaux dépassèrent les 2/5 à partir de 1865. Et ils se dirigèrent principalement vers l'Angleterre qui, de dernier pays importateur de vins de Gironde en 1860, devint le premier en 1875. Ces vins représentaient, en valeur, environ la moitié des exportations de vins français vers l'Angleterre à la fin de la décennie 70.

¹⁷En même temps que la partie de Saint-Maixant allant de Saint-Macaire à la route de Malagar qui servira de limite.

¹⁸Né à Rome en 1823, légalement petit-fils du grand peintre DAVID mais en fait fils adultérin de Jérôme BONAPARTE, roi de Westphalie et frère cadet de Napoléon 1^{er}. Il fait partie de la cour impériale de Napoléon III et on le dit proche de l'impératrice Eugénie.

¹⁹Le vicomte Pierre Édouard de MENTQUE, après s'être illustré à Limoges pendant les événements de 1851, est devenu préfet de la Gironde en 1853 en remplacement du baron HAUSSMANN parti faire ses œuvres à Paris. C'est un homme à poigne ; on le décrit capable à lui seul de calmer l'hostilité des foules. Il est le maître d'œuvre de la création d'Arcachon, acteur majeur du développement de la sylviculture landaise, et principal artisan de l'annexion de la Bastide, du bas-Cenon et du bas-Floirac par Bordeaux.

²⁰Nous passerons sous silence le rôle du conseil d'arrondissement de la Réole qui de 1839 à 1861 approuvera systématiquement tous les projets d'annexion.

²¹Fêtée traditionnellement le 15 août.

²²La tradition orale situe l'endroit à l'entrée du cours de la République et de la place de l'arbre de la Liberté.

²³Élu dans la circonscription de Blaye-lesparre.

²⁴Le commissaire enquêteur PÉCHADE, dans le but de les décourager, le leur avait bien dit dès 1856 : « *Tout ce que vous pourrez dire, tout ce que vous pourrez faire, n'aura aucune incidence sur des résolutions déjà adoptées dans les régions supérieures de l'administration.* »

²⁵Nommé par décret impérial. La même année et par le même pouvoir, Étienne FERBOS sera placé à la tête de la municipalité de Saint-Macaire. Il est le fils de Jean FERBOS qui en 1839 avait « ciselé » (dixit un macarien) la première demande d'annexion et il compte bien achever « l'œuvre » de son père (Nous reviendrons plus longuement sur ce personnage dans la 4^e et dernière partie de cette histoire). À Pian c'est toujours Jean TEYNIÉ qui mène la lutte.

²⁶Aujourd'hui l'Assemblée nationale

²⁷241 députés sont présents sur les 283 sièges que compte le Corps législatif en 1861.

²⁸Anne Constantin Théodore THIÉRIION est députée de la circonscription Bazas-la Réole en 1861, et c'est contre lui que Jérôme DAVID avait perdu aux législatives de 1857. Les deux hommes sont donc des adversaires de longue date.

²⁹François, Pierre dit Marcel TESNIÈRE, député de la Charente de 1854 à 1863, était le secrétaire de la commission et en est son porte-parole à la Chambre.

Robert Maurice MISSEGUE

Né le 20 déc. 1940 - Décédé le 16 mai 2025... Il avait 84 ans !

Robert MISSEGUE, figure de la commune par ses engagements, ses convictions et sa personnalité.



Nous nous souvenons d'un homme dont la passion pour la vie était aussi vaste que la Garonne qu'il aimait tant. À bord de son bateau, le bruit des clapotis lui apportant réconfort et inspiration, il a eu la joie de pêcher des aloses.

Son dévouement à son métier d'entretien des chaudières témoigne de son habileté et de son sens des responsabilités. Robert était un homme de cœur, toujours prêt à aider les autres, que ce soit par son travail ou par sa présence bienveillante.

Son engagement au club de pétanque de Mongauzy était tout aussi significatif. Pour Robert, la pétanque n'était pas seulement un jeu, mais un moment de convivialité, une occasion de tisser des liens avec ses camarades. Les après-midis passés sur le terrain, entouré de rires et de conversations animées, étaient un reflet de son caractère sociable et chaleureux.

Mais surtout, on retient qu'il a été **Maire de la commune pendant deux mandats : de 1977 à 1989.**

Durant ses mandats en tant que Maire, Robert a pris des initiatives marquantes pour améliorer la vie quotidienne des habitants de la commune.

L'une de ses premières décisions a été la mise en place, pour la première fois, d'une cantine et d'une garderie à l'école, en septembre 1977 répondant à un besoin essentiel pour les familles et contribuant à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. La modernisation de la commune a continué avec le branchement du téléphone à la mairie en 1977, une avancée qui a permis une communication plus efficace et rapide avec les administrés. Ce changement a été un pas important vers la modernisation des services municipaux.

L'installation des procès-verbaux des conseils municipaux dans les affichoirs publics en 1980. Cette transparence visait à informer la population des décisions prises par la municipalité, renforçant ainsi le lien entre les élus et les citoyens. En 1982, Robert a poursuivi ses efforts en développant l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Enfin, il a signé une convention avec l'association **ARL** (radiophonie du Langonnais) en 1985, permettant l'implantation d'une antenne et des appareils de diffusion. Ces diverses mesures témoignent d'un engagement fort en faveur du bien-être de la population et d'une volonté de faire évoluer la commune vers un avenir plus moderne et accessible.

Aujourd'hui, nous célébrons la mémoire de **Robert, un homme passionné, dévoué et aimé**, dont l'héritage continuera de vivre dans nos cœurs et nos mémoires. Sa vie nous rappelle l'importance de profiter des plaisirs simples, et de naviguer avec passion et intégrité sur les flots de l'existence.



L'A2PMP

L'Association pour la Préservation du Patrimoine et de la Mémoire de Pian connue sous le nom d'A2PMP a été créée le 19 Novembre 2021 à l'initiative de quelques habitants de la commune.

Son but est de découvrir, redécouvrir ou faire revivre le patrimoine communal ainsi que la sauvegarde de l'histoire de Pian sur Garonne et des Pianais. Nous prenons également en charge le petit entretien, la rénovation mineure et la sauvegarde du patrimoine connu. Nous avons par exemple nettoyé les lavoirs de Jacques et du Couturat ainsi que la chapelle du Bas Pian, le bar communal pour son ouverture lors de la fête du village, repeint sur le monument aux morts les noms des pianais morts pour la France et nettoyé et traité le mobilier de l'église.

Nous intervenons régulièrement pour assurer le suivi et l'entretien des chantiers déjà réalisés. Nous collectons et mettons en forme les témoignages et documents relatifs à l'histoire communale. Afin de partager nos découvertes, nous organisons des expositions et réalisons des animations (balades commentées, conférences-débats) dans la commune. Chacune de nos interventions/chantiers/réunions se clôture par un moment de convivialité et d'échanges.

A ce jour, l'A2PMP compte une trentaine de membres et son bureau se compose :

- du Président : Mr Alain GOUGELET;
- du Vice-président : Mr Jacques PAUZAT;
- du Secrétaire : Mr Pierre DANTOU;
- de la Trésorière aussi en charge de la communication : Mme Sandrine PAUZAT.

Si vous souhaitez vous joindre à nous moyennant une cotisation modique, vous pouvez :

- nous contacter par mail à : contact@a2pmp.com
- par courrier adressé à A2PMP Mairie 39 Grand rue 33490 Le Pian sur Garonne

Le nouveau site internet d'A2PMP est désormais en ligne. Vous pouvez y retrouver toutes les informations utiles concernant notre association sur www.a2pmp.com



Le comité des fêtes de Pian sur Garonne : les Festy Pian

Le nouveau bureau des Festy Pian :

- Madame SIEGEL Natacha , Présidente
- Madame BERBEL Elodie, secrétaire
- Madame FERRIER Valérie, trésorière



La mission du nouveau comité des fêtes est de faire vivre le village avec plusieurs projets en cours. Les ambitions pour cette année 2025 sont de faire sortir les habitants de la commune en leur proposant diverses animations.

A noter d'ores et déjà pour 2025 :

- 5 Avril : soirée théâtre
- 18 Mai : vide grenier
- 19 Juillet course tracteurs tondeuses
- *Le week-End des 12,13 et 14 Septembre : fête du village*

Bienvenue à tous les bénévoles qui souhaiteront nous rejoindre !!

Notre mail : comitedesfetespiansurgaronne@gmail.com





La Raquette des coteaux

Le tennis club « La Raquette des Coteaux » est une association loi 1901 créée en 2003 regroupant les 3 communes de Pian-sur-Garonne, Saint André du Bois et Saint Pierre d'Aurillac.



Ce club, très ancien, dont le siège social est situé au 10 chemin de l'église à Pian-sur-Garonne, n'a cessé de prospérer, tant en effectif, qu'en performance (affiliation FFT) avec compétition officielle et envergure de statut d'où l'association « Pian/saint André », puis Pian, Saint André, Saint Pierre, et la dénomination de « La Raquette des Coteaux ».



Nous comptons actuellement environ 110 licenciés, dont une soixantaine de jeunes de 5 à 18 ans prenant des cours. Des cours sont dispensés aux plus jeunes ainsi qu'aux adultes compétiteurs et retraités.

Une éducatrice sportive ainsi que des bénévoles assurent les cours de tennis tout au long de la semaine sur les différents terrains. En cas de mauvais temps, nous bénéficions de créneaux disponibles au niveau du gymnase du collège de Pian. Cette salle est non conforme aux compétitions mais nous permet avec grande satisfaction d'assurer nos entraînements.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre sur ces différents sites, la pratique du tennis est à la portée de tout un chacun. La prise d'une licence est obligatoire du fait que nous sommes un club affilié à la FFT.



Coordonnées

BABIN Patrick – Président du club

BROSSARD Aurélien – Vice-Président

laraquettedesoteaux@laposte.net - 06.83.11.49.62

 Page Facebook : La Raquette des Coteaux

 Page Instagram : Raquette des Coteaux

L'association des Parents d'élèves

Lors de l'assemblée générale, un nouveau bureau a été élu en début d'année scolaire composé de six personnes et d'une quinzaine de membres actifs qui apportent leurs idées et leurs aides lors des manifestations. Un grand merci à eux !!!

Cette année l'APE a proposé différents événements et le dernier à venir mais pas le moindre :

- **La Kermesse prévue le 28/06/25**

Toutes ces manifestations permettent de créer un lien entre les enfants, les enseignants, les personnels du CVLV et enfin les parents. De plus celles-ci permettent d'aider financièrement les sorties scolaires (comme pour le cirque cette année).

Comme toute association nous sommes toujours à la recherche de petites mains pour mener à bien ces projets.

Enfin, nous tenons à remercier la Mairie pour la subvention qu'elle nous attribue chaque année.

Le Bureau de l'APE et son nouveau Président : **Denis BELLISSEN**



VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

Les Coteaux Dorés pour tous

- Association ouverte à toute personne majeure -



Chers Adhérents et Futurs Adhérents,

Nous évoluons pour une plus grande ouverture de notre association en devenant « Les Coteaux Dorés Pour Tous » depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 25.

Un même esprit anime nos adhérents. Œuvrer en toute simplicité et grande convivialité afin de créer, animer, les rencontres et les liens d'amitié entre les personnes de tout âge.

DIVERS ATELIERS restent proposés aux membres de l'association :

- LOTO, le 1er mardi du mois
- SOPHROLOGIE, ART THERAPIE, le 2nd mardi du mois
- MARCHE ou (selon la météo) JEUX DE SOCIETES, le 3ème mardi du mois
- JEUX DE SOCIETES, le 4ème mardi du mois
- NATUROPATHIE : Mme Sylvie MALECA, naturopathe, anime un atelier deux fois par trimestre. A noter pour les adhérents une réduction de -10 % sera appliquée sur les consultations de naturopathie.

- ASSEP : Nous poursuivons notre partenariat avec en début d'année FORM ET BIEN ETRE.

DES ACTIVITES ayant un coût supplémentaire :

- GYM DOUCE, tous les jeudis de 10h30 à 12h en deux groupes dont un « yoga sur chaise ». Le tarif est inchangé soit 10 € par mois payable par trimestre.
- REPAS, une fois par trimestre dont deux repas anniversaires (des semestres) avec SORTIE,
- SPECTACLES, tel « Le petit bal en-chanté » en mars ou la soirée théâtrale avec la « Surprenante Compagnie » de Gornac dont la date n'est pas encore arrêtée...
- GYM TONIQUE (le soir) et TAI CHI (en matinée) sont envisagés dès la rentrée de Septembre 2025. Nous vous tiendrons informés.

Pour plus d'information :

- ❖ Rendez-vous sur notre page FACEBOOK : Association « Les Coteaux Dorés »
- ❖ Notre adresse mail : lescoteauxdore5@gmail.com
- ❖ Contacter notre Présidente Marie-Christine LAPRIE au 06.22.85.43.72.



Rejoignez-nous.

Ensemble avec « Les Coteaux Dorés pour Tous »,
Vivons l'instant plus heureux et en forme.



PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES

LE SYNDICAT DE RIVIÈRE PROPOSE DES PLANTATIONS DE HAIES CHAMPÊTRES **SANS RESTE À CHARGE POUR LES PROPRIÉTAIRES.**

LA PLANTATION EST RÉALISÉE PAR UN PRESTATAIRE À L'HIVER.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ?

Prenez contact avec le technicien référent de votre secteur (voir au verso) et précisez :

- la **localisation** souhaitée
- **combien** de mètres linéaires



POURQUOI PLANTER DES HAIES ?

Luttent contre l'érosion des sols

Préservent la qualité de l'eau

Renforcent le stockage de carbone

Protègent du vent

Favorisent la biodiversité

Maintiennent la qualité du paysage



23 Avenue de la bastide, 24 500 EYMET
05 53 57 53 42 - epidropt@orange.fr
www.epidropt.fr

TON AVIS COMPTE

PARTAGE TES ENVIES ET TES HABITUDES CULTURELLES POUR IMAGINER LES ACTIONS DE DEMAIN !

Tu as entre 15 et 30 ans

Parle-nous de ta pratique culturelle en Sud Gironde

5 MINUTES POUR CE QUESTIONNAIRE !



Ce questionnaire a pour objectif de fournir à la Communauté de Communes du Sud Gironde une indication pour organiser et mettre en place des activités destinées à la jeunesse. Et ainsi mieux connaître les pratiques culturelles des jeunes qui habitent et qui vivent en Sud Gironde.

Questionnaire créé par un collectif de jeunes accompagnés par



SIAEP de Caudrot

Afin de mener à bien la stratégie pluriannuelle d'investissement du syndicat, définie sur 3 axes (renouvellement des canalisations, recherche d'un nouveau forage, remplacement de l'usine de traitement, de l'eau potable), les nouvelles décisions de l'agence de l'eau qui ne nous subventionne plus, nous obligent à augmenter nos tarifs.

Afin de pérenniser nos installations hydrauliques sereinement, le conseil syndical a voté une **augmentation de 20 centimes / m3 de la part collectivité et une augmentation de 5 € sur la part fixe de la collectivité sur la tarification de l'eau potable à partir du 1er Juillet 2025.**

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRETE-CIRC 2024/0-027

ARRONDISSEMENT DE LANGON

MAIRIE DE :



Arrêté municipal permanent

Prescrivant l'entretien des trottoirs domaine public et lotissement

Le Maire de Le Pian sur Garonne,

Vu les articles L2112-1 et 2 et L2122-28 du Code général des collectivités territoriales, Vu la loi 82-623, la loi modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercices du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,

Vu l'article R.610-5 du Code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

Vu le règlement sanitaire départemental de la Gironde, Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène, Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 :

Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Le Pian sur Garonne.

Article 2 : L'entretien des trottoirs, devant de portes et caniveaux

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains, -pour les trottoirs, sur toute la largeur, -ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1.20m de largeur.

Le service technique assure un nettoyage régulier de la voie publique.

Toutefois, le nettoyage des trottoirs et des caniveaux incombe aux propriétaires et locataires des immeubles riverains de la voie publique. Il leur revient de maintenir en bon état de propreté les trottoirs et les caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade. Le nettoyage concerne le désherbage, le balayage, le démaquillage ainsi que le déneigement. Le désherbage doit être réalisé par arrachage, par binage ou méthode thermique. Le recours à des produits phytosanitaires ou chimiques est strictement interdit. Les déchets collectés lors du nettoyage doivent être ramassés et évacués conformément au règlement intercommunal de la collecte des déchets. Les grilles placées sur les caniveaux doivent également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales.

Article 3 : Les descentes des eaux pluviales

L'entretien en état de propreté des descentes des eaux pluviales situées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales, est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées au même titre que l'entretien des caniveaux recevant ces eaux.

Article 4 : La neige

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leurs habitations.

Article 5 : L'entretien des végétaux

• taille des haies : Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public.
• Elagage

En bordure des voies publiques, l'elagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

Article 6 : Responsabilité

En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité du propriétaire ou du locataire, pourra être engagée.

Le Pian sur Garonne, le 28 mai 2024

Le Maire
Didier COUSINEY

MENTIONS LÉGALES

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DIDIER COUSINEY, MAIRE DU PIAN SUR GARONNE.

COMITÉ DE RÉDACTION : COMMISSION COMMUNICATION COMMUNE DU PIAN SUR GARONNE.

RESPONSABLES DE LA RÉDACTION : DOMINIQUE BENNAMIAS, SOPHIE LABAT-DUBOIS

ICONES : BY FREEPICH, BY UMEICON, PHOTOS : FESTYPIAN, A2PMP, JEUX : TÊTE À MODELER

IMPRIMÉ PAR IMPRIMERIE LESTRADE (33210-LANGON). PAPIER 100% RECYCLÉ.



ACTUALITÉS (suite)

Argent de poche

La mairie propose encore une fois cette année le dispositif « Argent de poche » !!!

Le dispositif « chantiers à caractères éducatifs » dit "argent de poche" est mis en place par des collectivités ou des associations à destination des **jeunes de 14 à 17 ans inclus**.

Ces chantiers sont organisés durant les vacances scolaires et ont pour objectif de permettre aux jeunes de découvrir le monde professionnel ainsi que de participer à la vie de leur quartier ou de leur commune.

À l'issue des chantiers, les jeunes se verront recevoir une gratification financière indirecte (soutien au passage du code la route, du BAFA, projet de voyage...) ou directe, soit **15 € par jour et par jeune**.

Alors n'hésite pas et renseigne toi en Mairie !!



& GROUPE HOSPITALIER | **CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC**
SUD-GIRONDE

SENSIBILISATION

MATINÉE DE SENSIBILISATION
LES ENFANTS FACE AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET AU CONTRÔLE COERCITIF

Vendredi 20 juin 2025, 09h30-12h30
Au Centre de formation du Centre Hospitalier de Cadillac

Matinée gratuite à destination des professionnels

Pour tout renseignement : 06 72 21 91 68 / 06 69 70 97 97 / saavif@ch-cadillac.fr

Service.com - Mai 2025

Pian sur Garonne
Les Festy Pian

PIAN SUR GARONNE

33490

Chemin des sables
AMERICAN TROPHY

TRACTEUR TONDEUSE ★ CROSS

19 Juillet

Courses : 9h 20h
Buvette et Food Truck sur place
Feu d'artifice en soirée

**TRACTEUR
TONDEUSE
Performance**

QUELQUES JEUX

Pour les grands...

6	4		9	5	3		7	
2	7		1	8	4			
3	1		2	7	6	9	8	
			8		9			
8	9	6	4	3	2			7
4		3	7	1	5	8	6	
9			5	4	7	2		8
7		4	3	2	1			5
5		2			8		4	1

Sudoku niveau Facile

		7	9	6				
				3				1
	2	4						
7	8		4		3	9		
		3	8	9			5	4
		1	2		6	8	7	
3		8		2	5	6	4	
	5	9	3	4				7
		2		7			3	8

Sudoku niveau Moyen

Mots codés

Place la lettre correspondant au bon chiffre dans chaque case en formant des mots.



3	R	4	5	6		7	3	4	8	6	9
		11		12	X	2		10	B	9	
11	13	4	2	3	15		9	14	9	14	
		16		2	7		14		4		
1	3	2		1	2	9	14	18	6	9	
			2		2				19		
2	13	6	19	15		6	10	G	4	7	6
	3		3		20		14				
13	2		14	1	4	2	16	U	15	2	15
		5	9		15		7		17		
15	16	3	2		17	21	H	E	Q	16	2

- | | | | |
|----|---|----|---|
| 1 | - | 12 | X |
| 2 | E | 13 | - |
| 3 | R | 14 | O |
| 4 | - | 15 | - |
| 5 | - | 16 | U |
| 6 | - | 17 | - |
| 7 | T | 18 | Y |
| 8 | B | 19 | - |
| 9 | - | 20 | F |
| 10 | G | 21 | H |
| 11 | - | 22 | Q |

Réponses du bulletin n°12

Mots codés :

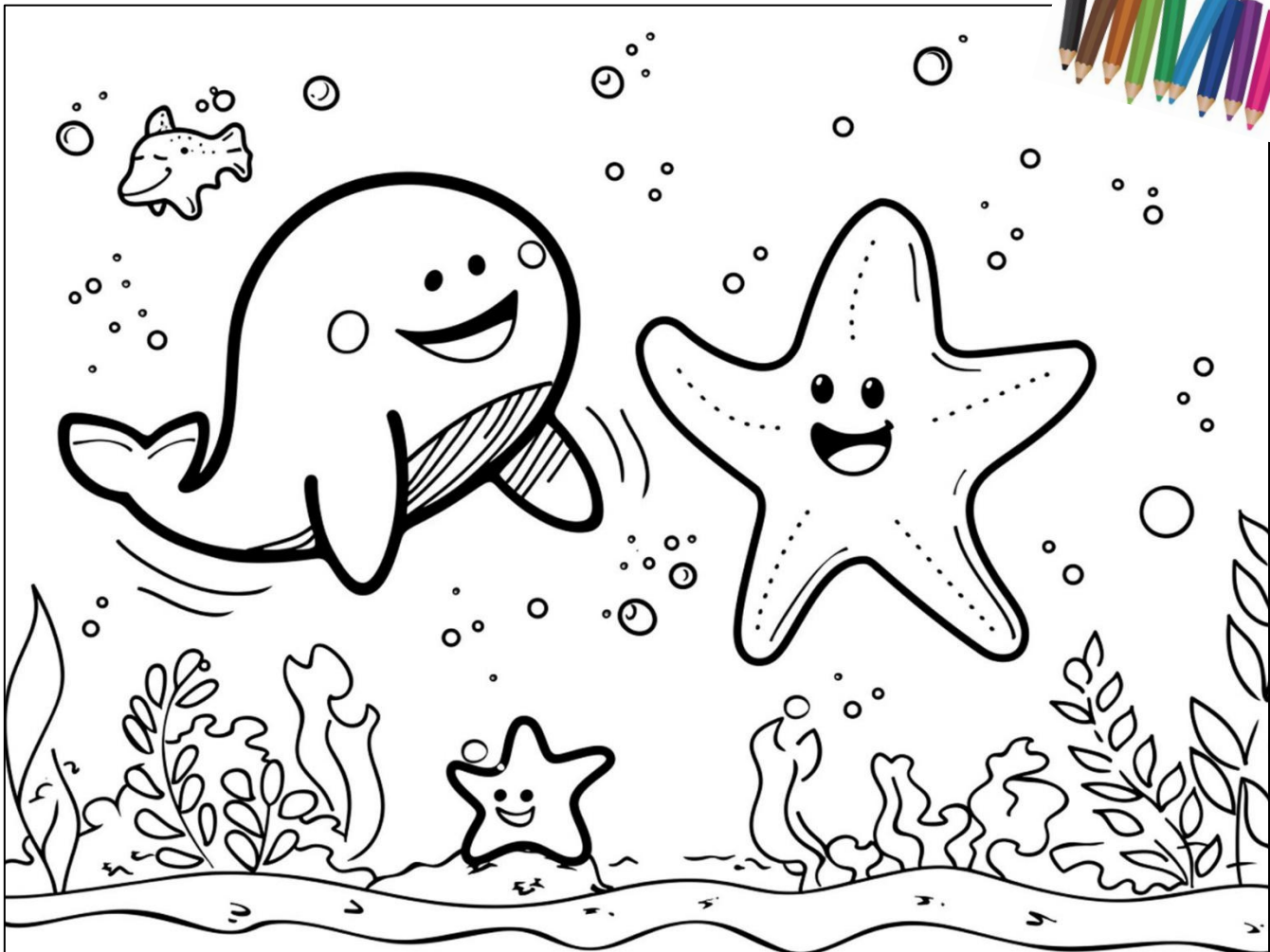
Enigmes :

- Un jeu de cartes
- Et
- La glace
- La Guinée
- 5 sœurs



QUELQUES JEUX

Pour les petits...



Jeu des 7 différences

Retrouve les 7 différences entre ces deux dessins de pirates !



Solutions dans le prochain numéro...